

**Arrêté du 14 septembre 2020**

**portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter-région Grand Ouest**

NOR : JUSF2024380A

**Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter-région Grand Ouest**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Hervé DUPLENNE, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination de Madame GERGAUD (ROYER) Patricia, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère-Morbihan ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2016 portant nomination de Madame Isabelle BRANLE (BOUVIER), attachée d'administration, responsable de la gestion administrative et financière à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2016 portant nomination de Madame Marie-Cécile HAMON, responsable de la gestion des parcours et des compétences à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2018 portant nomination de Madame Béatrice FONLUPT, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Maine-et-Loire – Sarthe – Mayenne ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 août 2018 portant nomination de Madame Khaddouj MOUGLI, directrice territoriale de la protection judiciaire de Loire-Atlantique – Vendée ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2018 portant nomination de Madame Mylène DUVAUCHELLE (FLAMENT) directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime – Eure ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant nomination de Madame Sophie Du MESNIL-ADELLE directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale Grand-Ouest

Vu l'arrêté du 23 avril 2019 portant nomination de Madame Nadine GUILLOT (ROLLAND) directrice territoriale Ille-et-Vilaine – Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté du 8 août 2019 portant nomination de Monsieur David GICQUIAUD, directeur des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Calvados- Manche – Orne ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Eddie ALEXANDRE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère-Morbihan ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2019 portant nomination de Madame Fabienne CHAMBRY, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Maine-et-Loire – Sarthe – Mayenne ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Olivier HIROUX, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de Loire-Atlantique – Vendée ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant nomination de Madame Christine ANDRE, Responsable de la gestion administrative et financière ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 portant nomination de Madame Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE), directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Calvados- Manche – Orne ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à :

- Madame Sophie DU-MESNIL-ADELEE, directrice interrégionale adjointe ;
- Monsieur David GICQUIAUD, attaché d'administration, directeur des ressources humaines ;

- Madame Marie-Cécile HAMON, attachée d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;
- Madame ANDRE Christine, attaché d'administration, responsable de la gestion administrative et financière ;
- Madame Isabelle BRANLE (BOUVIER), attachée d'administration, chargée de mission auprès du directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à aux actes de gestion énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

## **Article 2**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Eddie ALEXANDRE, directeur territorial du Finistère – Morbihan ;
- Madame Patricia ROYER, directrice territoriale adjointe du Finistère – Morbihan ;
- Madame Béatrice FONLUPT, directrice territoriale Maine-et-Loire – Sarthe – Mayenne ;
- Madame Fabienne CHAMBRY, directrice territoriale adjointe Maine-et-Loire – Sarthe – Mayenne ;
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial Calvados – Manche – Orne ;
- Madame Marie DE GOUVILLE, directrice territoriale adjointe Calvados – Manche – Orne ;
- Madame Khaddouj MOUGLI, directrice territoriale Loire-Atlantique – Vendée ;
- Monsieur Olivier HIROUX, directeur territorial adjoint Loire-Atlantique – Vendée ;
- Madame Mylène FLAMENT, directrice territoriale Seine-Maritime – Eure ;
- Madame Nadine ROLLAND, directrice territoriale Ille-et-Vilaine – Côtes d'Armor,

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence. Les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence. Les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

## **Article 3**

L'arrêté du 7 novembre 2019 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Grand Ouest est abrogé

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 14 septembre 2020

Le directeur interrégional de la protection  
judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest,



**Hervé DUPLLENNE**

---

---

---

---